

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 juin 2026

[Région Bourgogne-Franche-Comté] En 2025, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste satisfaisant

À l'occasion de la parution du rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, l'ASNR présente les conclusions des actions de contrôle menées en 2025 en région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce qu'il faut retenir pour la région Bourgogne-Franche-Comté

En 2025, l'ASNR a réalisé **59 inspections** dans la région Bourgogne-Franche-Comté, dont 13 dans le domaine de la sûreté nucléaire, 44 dans le nucléaire de proximité et 2 spécifiques au transport de substances radioactives.

Au cours de l'année 2025, **aucun évènement significatif** en radioprotection classé au niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle INES, ou au niveau supérieur ou égal à 2 sur l'échelle ASN-SFRO, n'a été déclaré à l'ASNR.

Domaine médical

En 2025, l'ASNR a mené en Bourgogne-Franche-Comté vingt-trois actions de contrôle ciblant le domaine médical. La radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes. Ce constat doit toutefois être nuancé au regard de fragilités récurrentes constatées pour l'ensemble des domaines, ainsi que de la survenue d'événements significatifs de radioprotection témoignant d'un manque de culture de radioprotection.

Fait marquant

L'année 2025 a été marquée par la survenue de plusieurs événements significatifs en radiologie conventionnelle, détectés *a posteriori*, impliquant des cohortes de patients notamment pédiatriques, qui ont mis en lumière des défauts de paramétrage des équipements, une formation insuffisante des professionnels et des défaillances dans la démarche d'optimisation des doses.

L'ASNR appelle à renforcer la culture de radioprotection, notamment par la formalisation des pratiques, l'habilitation des personnels et une meilleure analyse des doses délivrées. L'Autorité rappelle que la principale garantie d'un haut niveau de radioprotection réside dans une culture de radioprotection solide, portée par des professionnels formés, disposant de moyens et d'outils adaptés.

En radiothérapie et curiethérapie :

En radiothérapie, les fondamentaux de la sécurité sont en place et les démarches de **gestion de la qualité et de gestion des risques sont matures**. Néanmoins les analyses de risques *a priori* restent insuffisamment mises à jour et des difficultés persistent dans le maintien des démarches de retour d'expérience.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 juin 2026

En curiethérapie, les règles de radioprotection sont bien prise en compte, notamment en matière d'appropriation des systèmes de gestion de la qualité. **Le maintien de l'activité de curiethérapie constitue un défi majeur**, en raison des ressources et compétences spécifiques requises et des difficultés persistantes de recrutement.

En médecine nucléaire :

La situation est **satisfaisante bien que contrastée**. La radioprotection des travailleurs est globalement bien maîtrisée mais une faiblesse persiste dans la gestion des interventions des entreprises extérieures. Des marges de progression subsistent en radioprotection des patients sur la sécurisation des processus d'administration des médicaments, la mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité, ainsi que la formation et l'habilitation des professionnels. La gestion des effluents et des déchets est un point de vigilance en particulier avec l'apparition de nouveaux médicaments,

Dans le domaine des pratiques interventionnelles radioguidées (PIR) :

La situation progresse du point de vue de la radioprotection mais reste marquée par des disparités entre les **services d'imagerie interventionnelle** et les **blocs opératoires**. La formation à la radioprotection des travailleurs et des patients, ainsi que la coordination des mesures de prévention lors de coactivité, notamment avec les praticiens libéraux, restent insuffisantes. L'optimisation des doses présente encore des lacunes, surtout au bloc opératoire.

Domaine industriel, vétérinaire et de la recherche

En 2025, l'ASNR a mené en Bourgogne-Franche-Comté quinze actions de contrôle ciblant le domaine industriel, vétérinaire et de la recherche. L'état de la radioprotection reste contrasté, avec des améliorations observées dans plusieurs secteurs mais des écarts persistants selon les activités, les organisations et les moyens mis en œuvre.

En radiographie industrielle :

En 2025, si les exigences sont majoritairement respectées, l'ASNR alerte sur la définition correcte et la mise en œuvre du programme des vérifications exigées par le code du travail et, lorsque des chantiers sont réalisés, sur leur préparation et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.

Dans le domaine vétérinaire :

Le recours à des organismes externes pour la radioprotection ne doit pas conduire à une dilution des responsabilités.

Dans les laboratoires de recherche :

Des améliorations dans la mise en œuvre de la radioprotection sont à noter, **malgré des fragilités récurrentes** sur la gestion des déchets et la mise en œuvre du programme de vérifications.

La protection des sources de rayonnement contre des actes de malveillance

En 2025, l'ASNR a achevé le cycle initial de contrôle de tous les établissements concernés et a réalisé trois actions de contrôle en Bourgogne-Franche-Comté. La mise en place des dispositions pour protéger des sources radioactives de haute activité ou des lots de sources équivalents se poursuit progressivement. La très grande majorité des établissements a correctement procédé à la catégorisation des sources, la définition d'une politique de protection des sources, ainsi que la mise en place d'autorisations nominatives d'accès aux sources et de dispositions visant à identifier et protéger les informations sensibles. Des dispositions sont en place pour protéger les sources. En revanche, des progrès doivent être réalisés sur la justification que les barrières physiques apportent une résistance à l'effraction suffisante, ainsi que sur la définition d'un programme de maintenance préventive des équipements destinés à détecter des intrusions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 juin 2026

La prévention et la gestion du risque lié au radon

En 2025, l'ASNR a mené en Bourgogne-Franche-Comté quatre actions de contrôle ciblant la gestion du risque lié au radon dans les établissements recevant du public (ERP) et les lieux de travail. Trois d'entre elles ont porté sur des communautés de communes et une sur un barrage hydraulique de l'État. L'ASNR rappelle l'importance d'une vigilance accrue quant au respect de la réglementation relative à la gestion du risque radon sur les lieux de travail ; des engagements ont été pris en ce sens.

L'ASNR soutient le réseau régional « Eclaireurs » qui, sur la thématique du radon et la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments, informe et sensibilise, relaye les formations disponibles, met en lien les partenaires et facilite la co-construction d'actions en Bourgogne-Franche-Comté. En 2025, ce réseau a poursuivi sa dynamique d'actions de sensibilisation au travers de plusieurs rencontres et formations régionales. Après trois années d'existence, il partage désormais son retour d'expérience avec des acteurs d'autres régions. L'ASNR de Dijon a notamment contribué à un webinaire sur la gestion du risque lié au radon dans les ERP.

La division de Dijon de l'ASNR assure la mise en œuvre des missions de contrôle sur le terrain pour toutes les activités nucléaires civiles et le transport des substances radioactives en région Bourgogne-Franche-Comté. Elle instruit les demandes d'autorisation, vérifie la conformité à la réglementation relative à la sûreté nucléaire, à la radioprotection, ainsi qu'à la protection de l'environnement.

En cas de situation d'urgence radiologique, elle assiste les préfets dans la protection des populations. La division de Dijon participe à l'information du public, notamment via la structure d'échange et d'information sur Valduc (SEIVA), et entretient des liens avec les médias, élus, associations, responsables d'activité nucléaire et autorités locales.

Contact presse territoriale :

Evangelia Petit

01 46 16 41 42

evangelia.petit@asnr.fr

Contact presse nationale :

Pascale Portes

01 58 35 70 33

pascale.portes@asnr.fr

Agence Bona fide

Edgar Borrits

06 51 37 83 59

eborrits@bonafide.paris

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 2025.

L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, d'appui aux autorités en situation d'urgence radiologique, de formation et d'information des publics.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

